



Synthèse

Rencontre thématique de réseau

Chefs de projet politique de la ville 09/06/2017

LES CONSEILS CITOYENS

Two diagonal lines, one dark blue and one light blue, cross the bottom of the page from left to right.

SOMMAIRE

Avant-propos

1. INSTALLATION ET ACCOMPAGNEMENT DES CONSEILS CITOYENS

- où l'on parle beaucoup d'associations
- où l'on parle beaucoup du chef de projet
- où l'on constate l'opportunité d'un tiers extérieur

2. FORMATION, MOYENS, PRATIQUES PROFESSIONNELLES : QUELLE DYNAMIQUE POUR LES CONSEILS CITOYENS ?

- **Formation des conseils citoyens : une réalité contrastée**
- **Les moyens financiers**
- **Du côté des techniciens : quels impacts sur les pratiques ?**

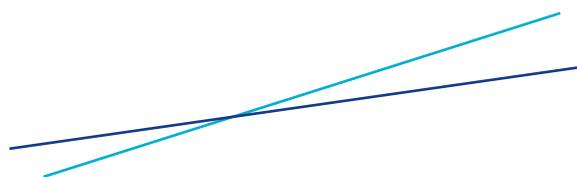
POUR ALLER PLUS LOIN...

3. PARTICIPATION DES CONSEILS CITOYENS AUX INSTANCES ET A LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE

POUR ALLER PLUS LOIN...

ET DEMAIN ?

**Un risque d'essoufflement
Co-construire
Récolter la parole pour nourrir la politique de la ville**



Avant-propos

La rencontre thématique consacrée aux conseils citoyens en visio-conférence du 09 juin 2017 a réuni 18 participants sur un sujet qui questionne les pratiques participatives et la manière de les accompagner voire de les encourager ou soutenir et ce, de quelque point de vue que l'on se place.

En 2014, la loi Lamy a inscrit et institué la participation des habitants dans les contrats de ville : les conseillers citoyens ont vocation à participer à la co-construction des contrats de ville et à la mise en œuvre de la Politique de la ville à l'échelle locale. Une vocation réaffirmée récemment dans la circulaire du 02 février 2017. C'est en premier lieu au sein des comités de pilotage des contrats de ville que les conseillers citoyens doivent participer à la co-construction et à l'évaluation des politiques publiques.

Si il est un fait avéré que dans la majorité des cas les conseils citoyens n'ont pas participé à l'élaboration des contrats de ville car pas encore installés au moment de leur élaboration, de quels leviers disposons-nous aujourd'hui pour compenser ce différé qui a impacté sur leur place au sein des instances et de la gouvernance du contrat de ville ? Comment favoriser cette place des conseils citoyens dans la co-construction, le suivi et l'évaluation du contrat de ville conformément au cadre de référence qui stipule que ceux-ci peuvent représenter jusqu'au tiers des membres du comité de pilotage ? Comment favoriser cette participation aux instances, notamment par des actions de formation tout en adoptant une posture, par nature, délicate, entre accompagnement et autonomisation ?

Des questions auxquelles les membres du réseau chefs de projet politique de la ville de la région Hauts-de-France, que ce soit à Lille ou Amiens, ont pu réfléchir collectivement, partant de leurs expériences sur les territoires. Des témoignages qui, brossant un paysage hétérogène des conseils citoyens, illustrent sur le terrain les grandes marges d'interprétation et de mise en œuvre laissées par la loi.

Ils ont participé à cette rencontre

Marieke BARRAUD Chargée de capitalisation-animation du réseau IREV - Rémy BARTKOWIAK Chargé de mission cohésion sociale CAVM - Nathalie BRIAULT Chef de projet politique de la ville Ville de Meru - Lucie CLOUET Chargée de mission RU Ville de Saint Quentin - Cécile DEHALU Chef de projet politique de la ville de Roubaix - Corinne DELATTRE Responsable de service solidarités et emploi Communauté d'agglomération du Boulonnais - Céline DELBENDE Chargée de mission RU Communauté d'agglomération Hénin Carvain - Claudine FELEZ Animatrice concertation publique et suivi des conseil citoyens MEL - Estelle GUERARD stagiaire communication et développement des territoires - Séverine GLORIA Chef de projet politique de la ville CAPH - Maxime GODEFROY Chargé de mission vie associative Le mouvement associatif - Stéphanie HANSE-BONNET Agent de développement cohésion sociale Communauté Urbaine Arras - Rodrigue KARIMJY Chef de projet agent de développement Ville d'Arras - Alexis KONIECZNY Chef de projet Ville d'Arras - Sandra LE DORNER Référent conseil citoyen Villenvie Saint Pol sur Mer - Sophie MOLLET Responsable service projet de ville-territoires Ville de Méricourt - Céline MONTREUIL Responsable cohésion sociale Communauté Urbaine d'Arras - Zaïna OUATTOU Chef de projet politique de la ville Ville de Grenay - Morgane PETIT Directrice IREV - Romain PLICHON Chef de projet Ville d'Arras - Marie SIOEN Chargée de mission IREV - Virginie VINCENT Chargé de mission conseil citoyen Amiens Métropole



1. INSTALLATION ET ACCOMPAGNEMENT DES CONSEILS CITOYENS

➤ où l'on parle beaucoup d'associations

Ce que dit la circulaire du 02/02/2017 :

Le conseil citoyen peut être porté par une personne morale (association, centre social associatif, etc.) préexistante sur le quartier, à l'exception d'une collectivité territoriale. Une fois reconnu par le préfet, il peut aussi se constituer en association.

Dans le cas où aucune structure indépendante des pouvoirs publics n'est en capacité de porter un conseil citoyen, une structure municipale (par exemple, un centre social ou un centre communal d'action sociale) peut, dans une phase d'amorçage, apporter son soutien en ingénierie. Le conseil citoyen peut, enfin, ne pas disposer d'une personnalité juridique propre.

Le statut associatif : « Le conseil citoyen : une association pas comme les autres »

La question de la mise en place des conseils citoyens soulève celle de leur statut, notamment celui de la forme juridique associative.

Leviers :

- La forme juridique associative peut permettre au conseil citoyen de bénéficier d'une subvention et donc d'un **budget** de fonctionnement comme à Méru (Oise) où, constitué en collectif à compter de 2014, le conseil citoyen a été renouvelé en association en mars 2017 à l'incitation des partenaires du contrat de ville.
- Les participants tablent sur une meilleure **coordination** induite par le statut associatif.
- Les conseils citoyens peuvent bénéficier de certaines **formations gratuites** destinées aux bénévoles associatifs.

Freins :

- L'obtention du statut peut être **source d'inertie**. Ainsi à Roubaix, il aura fallu un an et demi aux cinq conseils citoyens (soit 365 conseillers citoyens) pour se constituer en une unique association qui vient d'être déclarée en préfecture.
- Le statut associatif induit souvent **une hiérarchie** dans le groupe (secrétaire, trésorier, président...), contraire à l'esprit collectif du conseil citoyen. Sur certains territoires, l'organisation pyramidale impliquée par ce statut a pu interrompre la dynamique du conseil. Par conséquent, certains conseils citoyens ne souhaitent pas l'adopter, appréhendant qu'un membre ait davantage de responsabilités qu'un autre au sein du collectif.

La question du statut juridique conditionne sur le terrain la capacité du conseil citoyen à se doter de moyens financiers et pour le moment semble constituer un écueil. Les territoires témoignent de la difficulté à expérimenter des budgets participatifs dans un cadre autre qu'associatif notamment celui d'un collectif.

Le statut associatif souvent encouragé par les collectivités pose question et peut-être une « fausse bonne réponse » selon Maxime Godefroy du Mouvement Associatif. Peut-être vaudrait-il mieux **partir des besoins des conseils citoyens** ? En effet, c'est bien du rôle de ces derniers que doit découler le statut et non l'inverse. Il est donc nécessaire, au préalable, de vérifier pourquoi les conseillers citoyens veulent devenir une association et garder à l'esprit qu'il peut y avoir d'autres façons de faire.

Si la forme juridique associative ne s'impose pas aux conseils citoyens, ces derniers ont « à faire » avec les associations que ce soit en termes d'accompagnement mais également d'interconnaissance des milieux.

Quelles passerelles entre les conseils citoyens et la vie associative ?

Témoignage : Quelles réponses du côté des associations pour les conseils citoyens ? *Maxime Godefroy du Mouvement Associatif National témoigne des résultats de l'enquête lancée par le Mouvement Associatif*

Rappel de la démarche

Le Mouvement Associatif National, avec le soutien du CGET, a lancé un questionnaire à l'échelle nationale sur les représentants associatifs au sein des conseils citoyens en janvier 2017. Les conseils citoyens présentant un nouvel enjeu de démocratie participative, leur mise en place offre l'opportunité de re-questionner le rôle politique des associations et de leurs représentants dans les territoires concernés par la politique de la ville. Seulement, encore peu d'informations sur les associations membres des conseils citoyens sont disponibles. L'enquête pose la question suivante : comment les acteurs associatifs participent-ils aux conseils citoyens ?

Trois objectifs visés :

- Cette enquête vise une meilleure connaissance du profil des associations qui participent au conseil citoyen, la manière dont elles ont été désignées mais également comment elles évaluent leur participation à cette instance de démocratie participative.
- L'objectif est de permettre aux différents acteurs du secteur associatif de mieux saisir les enjeux démocratiques liés aux conseils citoyens et de ré-envisager leur action dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Comment les acteurs du territoire parviennent-ils à faire le lien entre conseil citoyen et vie associative ?

Conclusions de l'enquête

L'étude part du constat que des parallèles entre la vie du conseil citoyen et la vie associative sont possibles, qu'il existe des similitudes. Il y a des questions que les réseaux associatifs se sont déjà posées que se posent les conseils citoyens en ce moment : comment exploiter ces similitudes, tisser des passerelles ?

Quatre thématiques ont été identifiées :

La dynamique de mobilisation des bénévoles dans les associations et la mobilisation des conseillers citoyens ;

L'accompagnement : le questionnement entre autonomisation et accompagnement a donné lieu à beaucoup d'expérimentations dans le milieu associatif ;

La question du statut ;

La relation avec les pouvoirs publics : les têtes de réseau associatives assurant le lien avec les pouvoirs publics peuvent être source d'inspiration.

L'étude sera rendue publique fin juin et sera remise en débat à l'automne.

Beaucoup de réponses existent du côté des associations et peuvent être adaptées aux conseils citoyens ; il serait intéressant de décloisonner les espaces et que les coordinations associatives se fassent d'avantage connaître auprès des acteurs de la politique de la ville.

L'accompagnement des conseils citoyens par une association extérieure porteuse : l'esprit du community organizing ?

- *Des retours d'expérience positifs :*

Les assises de la participation organisées à la **MEL** en février 2017 et réunissant 200 conseillers citoyens ont permis de mettre en avant tout le bénéfice pour les conseils citoyens d'un accompagnement par une association extérieure ; cet encadrement permettant de créer de la cohésion de groupe et concourant à l'impulsion nécessaire au démarrage. Au sein de la MEL, le conseiller citoyen de Wattrelos est accompagné par l'association Hors Cadre, à Lille c'est l'ALFPH (Association Lilloise pour favoriser la Participation des Habitants) qui tient ce rôle.

A **Saint Pol sur Mer** également, le pilotage du conseil citoyen est également porté par une association : Villenvie. Le poste de référent du conseil citoyen au sein de cette association a été créé à cette fin d'accompagnement et permet d'éviter certains écueils, notamment que les élus se retrouvent partie prenante au sein du conseil citoyen. Ce référent participe aux différents comités de pilotage et en fait des synthèses de « vulgarisation » présentées aux conseillers en attendant une période de formation planifiée pour le mois de septembre 2017. Le poste est financé dans le cadre du contrat de ville.

- *Comment choisir l'association accompagnante ?*

Dans certains territoires il semble plus compliqué de mettre en place un tel dispositif qui suppose une certaine « **neutralité** » de l'association accompagnante. Cette recherche du « bon » interlocuteur dans le tissu associatif pour nourrir la méfiance des élus, d'où l'opportunité de créer une association *ad hoc*. Etre dans l'injonction serait contradictoire.

Point de vigilance : à Saint Pol sur Mer cette contradiction a été levée par le fait que l'association mandatée relevant de la maison de quartier, l'accompagnement a pu s'inscrire dans un esprit d'éducation populaire et donc de relative neutralité.

- *Concrètement comment cela se passe ?*

A Saint Pol sur Mer, la ville a mis à disposition un local, l'association accompagnant le conseil citoyen a ainsi été dissociée de la maison de quartier. Le conseil citoyen a son propre logo, différent du logo de l'association porteuse. Ils n'apparaissent pas comme faisant partie de la maison de quartier ou de l'association porteuse. Portant actuellement sur deux quartiers en politique de la ville, comprenant 31 conseillers habitants et 20 conseillers acteurs locaux, le groupe, au statut juridique de collectif, avance d'un seul tenant sur la question des formations, ensuite il devrait se dissocier en deux conseils citoyens chacun ancré sur son territoire.

Le référent qui accompagne tient un rôle de relai en recevant, par exemple, les invitations des instances et en les transmettant aux conseillers citoyens. « *On a fait tout un travail sur le règlement intérieur au sein du conseil qui fixe les modalités de fonctionnement du conseil citoyen. Nous sommes bien à l'intermédiaire entre les conseils citoyens et la commune.* »

Au sein de la **Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin**, les conseils citoyens sont accompagnés par la Ligue de l'Enseignement: il s'agit là d'une aide extérieure sur la manière de se structurer, de prendre la parole ou de comprendre les enjeux ; mais la structure accompagnatrice ne lance pas les invitations. Les techniciens sollicitent la ligue de l'Enseignement pour un accompagnement à la préparation de certains sujets dont les conseils citoyens devront se saisir.

L'accompagnement par un acteur extérieur qui permet aux citoyens d'acquérir le pouvoir d'agir incarne bien l'esprit du community organizing, présent dans le rapport Bacqué Mehmache.

➤ **où l'on parle beaucoup du chef de projet**

L'accompagnement du conseil citoyen par le chef de projet politique de la ville : une posture délicate

En matière d'animation, peu de conseillers citoyens bénéficient d'un animateur extérieur les aidant au fur et à mesure à se structurer et s'organiser ; un rôle qui peut être tenu par le référent politique de la ville ce qui induit des questionnements quant à la posture de ce dernier mais également quant à l'impact sur les modes de faire et les pratiques en la matière.

«La neutralité qu'est-ce-que-c'est ?»

La question de la neutralité est récurrente. Les participants témoignent à ce sujet de la difficulté à adopter une posture par essence difficile à définir que ce soit du point de vue des professionnels ou du point de vue des conseillers citoyens. « *La neutralité : qu'est-ce que c'est ? Cela revient souvent ; ce n'est pas ne pas avoir un avis ; ce n'est pas forcément être d'accord avec tout. Ou contre. Quelle complexité du rapport avec les élus !.. et donc de la posture du chef de projet qui dépend de ces élus et est pris en porte à faux. Le fait, par exemple, que ce soit le conseil citoyen qui invite les techniciens de la ville c'est un levier. Et c'est plus clair.* »

Accompagnement du conseil citoyen et autonomie : un paradoxe

« *C'est compliqué cette autonomie revendiquée qu'on respecte ; mais au final on est toujours invité car ils ont besoin de renseignements.* »

La loi Lamy en insufflant une problématique d'autonomie des conseils citoyens peut induire pour les chefs de projet une position que certains qualifient « *d'un peu étrange et compliquée* ». Les participants témoignent du fait que cette question de l'autonomie est très présente, traversant leurs échanges avec les conseils citoyens et déterminant même parfois à certains égards la nature de leurs relations : « *Cela nous est renvoyé en permanence. Si à chaque fois on nous renvoie le fait qu'on ne doit rien faire c'est impossible pour nous de travailler au quotidien* » ou encore « *Critiqués si on fait, critiqué si on ne fait pas* ». Une relation paradoxale ainsi insufflée qui peut parfois se nourrir d'un sentiment de conflit d'intérêt ou de loyauté du point de vue du technicien.

Il existe **une tension entre le besoin d'autonomie et d'accompagnement** des conseils citoyens qui à ce stade se répercute sur la posture du chef de projet.

Un contre-pouvoir ?

Des réticences inhérentes aux enjeux de neutralité et de contre-pouvoir des conseils citoyens ont pu émerger sur le terrain.

Un des leviers pour combattre cette antinomie consisterait, pour certains, à rappeler aux conseils citoyens que la nature même de leur existence est liée au fait de participer aux instances ; autonomie sans pour autant être un « *électron libre* ».

« Ils ont besoin d'avoir une certaine autonomie mais je pense, et c'est ma difficulté, qu'il faut leur faire comprendre que si ils existent c'est parce qu'il y a un contrat de ville, qu'ils doivent participer à des instances et ne pas faire électron libre qui les transformerait en contre-pouvoir, ce que les élus craignent. »

A **Méricourt**, cette question du contre-pouvoir que pourrait représenter les conseils citoyens a été soulevée. Inscrite dans des pratiques de démocratie participative depuis 15 ans, la commune, quand les conseils citoyens ont été installés, a eu le sentiment d'une injonction, d'un collectif d'habitants qui lui serait imposé. « *On s'est demandé comment cela allait s'articuler avec d'autres collectifs qui travaillent sur des projets. On a pas eu de mal à mobiliser ; sur un quartier on a eu 70 candidatures, notre crainte n'était pas de mobiliser les gens mais plutôt qu'allait-on faire de cette instance ? Certains ont été tentés par un contre-pouvoir : il a fallu rappeler que cela est apolitique.*»

Une injonction contradictoire

Il peut y avoir, dans certains cas, le sentiment d'une injonction contradictoire entre la création d'un collectif autonome et son inscription dans le cadre ultra technique du contrat de ville et de la politique de la ville. Un ressenti qui n'est pas sans effet sur le positionnement des chefs de projet politique de la ville accompagnant.

« Ce qui est compliqué c'est qu'on leur parle de page blanche et après on leur dit que les dossiers doivent rentrer dans des cases : c'est difficile à justifier car c'est très contraint. »

➤ où l'on constate l'opportunité d'un tiers extérieur

Sur certains territoires, la place des acteurs locaux est jugée trop importante, conférant un caractère trop technique aux sujets qui peut décourager les conseils citoyens. Avoir recours à un **acteur extérieur** dont c'est le métier de faire de l'animation de groupe, de créer de la cohésion de groupe, va permettre à chacun de trouver sa place dans le collectif en évitant cet écueil, en permettant de puiser dans les compétences de chacun sans hiérarchiser. Des méthodes participatives adjointes à ce tiers facilitateur-chef d'orchestre pourraient représenter un levier efficace.

Témoignage Claudine Felez Animatrice concertation publique et suivi des conseils citoyens MEL

Certaines communes ont recouru aux services civiques qui, démarchant en porte à porte, ont pu expliquer et susciter l'envie de participer mais également faire remonter aux conseils citoyens les préoccupations des habitants.

En 2015 la MEL a ainsi signé une convention avec Unicité pour accompagner la mise en place des conseils citoyens. Deux d'entre eux ont bénéficié de l'accompagnement par un binôme de services civiques : en amont ils ont, ensemble, affiné la démarche pour ensuite faire du porte à porte auprès des habitants les plus éloignés. Des résultats probants : à la suite de cela, des conseils citoyens se réunissent régulièrement

et prennent le parti d'aller faire connaître leur travail, d'adopter un nom, une image pour expliquer ce qu'ils font.

Un démarche d'autant plus fructueuse si elle est portée et appropriée par le conseil citoyen: il s'agit d'un travail collaboratif qui nécessite que celui-ci se rende disponible et présent aux côtés des services civiques : c'est ensemble qu'ils peuvent définir le contenu du message à faire passer et la façon de procéder.

Point de vigilance : l'intervention des services civiques court sur une durée de neuf mois, il ne s'agit pas d'un emploi classique requérant des compétences spécifiques ; de ce fait il ne s'agit pas d'un accompagnement technique mais plutôt d'un appui aux conseils citoyens et ce dans le but de mobiliser les habitants éloignés, faire de la médiation...

Cette année, six d'entre eux ont été mobilisés pour organiser les assises des conseils citoyens (ils sont notamment allés à la rencontre des conseils citoyens afin d'organiser une exposition). Une structure a été subventionnée, ce n'est pas un financement politique de la ville.

2. FORMATION, MOYENS, PRATIQUES PROFESSIONNELLES : QUELLE DYNAMIQUE POUR LES CONSEILS CITOYENS ?

La question de la mise à disposition de formations pour les conseils citoyens est centrale dans les textes nationaux, que ce soit le texte de loi, qui rappelle la nécessité de prévoir des actions de formation dans les contrats de Ville, ou le cadre de référence, qui précise que ces formations doivent répondre aux besoins exprimés par les conseils citoyens eux-mêmes.

Ce que dit la loi :

« Les contrats de ville définissent un lieu et des moyens dédiés pour le fonctionnement des conseils citoyens ainsi que des actions de formation. Le conseil citoyen peut faire appel à des personnalités extérieures en raison de leur expertise dans les domaines relevant de leur compétence. »

Ce que dit le cadre de référence

« En fonction des besoins recensés et/ou exprimés dans le cadre de la mise en œuvre des conseils citoyens, des actions de formation des membres du conseil citoyen pourront être mises en œuvre, en particulier dans le cadre des dispositifs de formation ou de qualification locaux existants et des ressources mobilisables, parmi lesquelles, notamment, les centres de ressources. Elles sont le point d'appui pour favoriser la prise en compte de l'expertise d'usage dans la prise de décision. Dans des cas précis, lorsque les travaux d'un conseil citoyen l'auront identifié sur un sujet défini, des actions de co-formation (habitants, associations, professionnels et élus) seront recherchées. »

➤ Formation des conseils citoyens : une réalité contrastée

Les retours exprimés relatifs aux besoins et réalités des formations sont contrastés.

Formation : un présupposé

Le risque de l'absence de formation est celui de cantonner les conseillers citoyens à des actions centrées sur la convivialité. Un préalable peut-être d'organiser, comme cela a été fait à la Communauté d'Agglomération de **Lens-Liévin**, une enquête sur les besoins de formation afin d'apporter des réponses non stéréotypées au plus près des réalités et des demandes.

Dans certains territoires elle est réclamée par les conseils citoyens eux-mêmes dès leur installation.

Indispensable ...mais suffisant ?

Si la formation est jugée indispensable pour combler les écarts de savoirs techniques entre professionnels de la politique de la ville et conseillers citoyens (« La rencontre institution-bailleur-habitants, c'est un peu la rencontre du troisième type: en termes de langage, c'est compliqué. »), les participants s'interrogent : « Est-ce que les formations proposées ponctuellement et très courtes peuvent combler des écarts immenses ? » Certains acquis ne relevant pas

de la formation théorique ou pratique, stricto-sensu : «Prendre la parole en public ce n'est pas juste une question de technique mais aussi de confiance ».

Certains accompagnants se demandent si les conseillers citoyens ne manquent pas d'information plutôt que de formation.

Saturation

Certains participants expriment le fait que les conseils citoyens saturent au niveau formation: contraints de poser une journée de congé pour assister au comité de pilotage, non défrayés (ce sont les seuls acteurs au sein des instances dans ce cas), « ils n'en peuvent plus ». Ce qui pose la question de la composition attendue des conseils citoyens et des moyens investis pour l'atteindre : souhaite-t-on qu'ils ne comptent que des inactifs ou qu'ils reflètent bien une certaine mixité ?

Certains participants pointent le risque d'un dispositif à bout de souffle car «il ne se passe rien, c'est trop long, il n'y a pas de formation ».

Quels types de formation ?

- La formation de l'École du Renouveau Urbain : à Méru, Roubaix et Hénin-Carvin où les conseillers citoyens en ont bénéficié, les retours sont très positifs.
- A Saint Pol sur Mer, la COPAS va proposer dès le mois de septembre un accompagnement sur des thèmes techniques : « Qui fait quoi au sein d'une commune ? » ainsi que des formations relatives au savoir-faire et savoir-être comme la prise de parole en public.

Témoignage : Séverine GLORIA Chef de projet politique de la ville CAPH

Vieux condé a été accompagnée par l'IREV pendant trois mois faisant bénéficier à des habitants conseillers citoyens potentiels d'un temps de formation, des diagnostics en marchant ont été réalisés. A compter de juillet le service technique de l'animation, de la jeunesse et de l'éducation populaire va les former sur les certifications pour se monter en association (5 ou 6 modules sur le budget, le statut, la conduite de projet...) Des titulaires et des suppléants participent aux commissions à Valenciennes Métropole et aussi dans les communes sur les grands projets. Ils ne se mélangent pas avec les comités de quartier et contrairement à eux mènent la réflexion sur la ville et non uniquement le quartier.

Essaimage

Afin de faire profiter des temps de formation des conseillers citoyens au plus grand nombre, il a été prévu, à **Roubaix**, de planifier des temps de **transmission** de ce que les conseillers citoyens ont appris aux autres membres.

Du temps...

Les participants s'accordent sur le fait que les accompagnants des conseils citoyens qu'ils sont ne doivent pas oublier que la meilleure des formations c'est l'expérience. Appréhender la politique de la ville est une découverte qui se fait au long cours par le fait de discuter, de se voir régulièrement et d'être soutenu par des formations ponctuelles et thématiques. Proposer des formations aux conseils citoyens peut également être une opportunité et un prétexte pour se rencontrer entre acteurs professionnels et non professionnels, pour proposer et entreprendre des choses ensemble.

L'appui technique apporté par la formation ne saurait tout résoudre mais peut permettre d'enclencher une dynamique, un sentiment pour les conseillers citoyens d'être « en capacité de ».

➤ Les moyens financiers

Dans certains territoires, le manque de moyens des conseils citoyens génère des démissions aux motifs suivants:

- il existe d'autres collectifs où les moyens de participer sont réels;
- le dispositif conseil citoyen n'a pas donné de résultat assez rapidement.

Les techniciens constatent la difficulté de renouveler les conseillers démissionnaires.

Certains techniciens défendent l'idée du budget participatif, quand bien même d'un montant modeste, qui «responsabiliserait» les conseils citoyens ; mais cette proposition faite en dehors d'un statut juridique associatif ne trouve pas forcément écho du côté des institutions.

Les défraiements

L'absence de défraiement des conseillers citoyens dans le cadre de leurs missions peut constituer un frein.

A l'occasion des assises des conseils citoyens organisés par la **MEL** (espaces de formations, rencontres avec partenaires...), les conseillers citoyens se sont vus proposer différentes possibilités : d'une part le remboursement des tickets de transports en commun, d'autre part l'affrètement de navettes gratuites pour les territoires les plus mal desservis.

A **Roubaix**, les statuts du conseil citoyen prévoient que l'association puisse payer les défraiements pour les déplacements en réunions éloignées ainsi que les frais de garde d'enfants.

Leviers

- Le défraiement est une opportunité à étudier en sollicitant un financement politique de la ville annuel.
- Lorsque, comme dans le cadre de la formation de l'école du renouvellement urbain, tout est pris en charge sans avance de frais, c'est un confort apprécié par les conseillers citoyens.

➤ Du côté des techniciens : quels impacts sur les pratiques ?

Formation-co-formation : questionner les pratiques

«On demande beaucoup aux conseillers citoyens de s'adapter et de s'acculturer, on pourrait faire cet effort de l'autre côté.»

Les techniciens, élus, partenaires pourraient eux-aussi **se former** : comment prendre la parole avec les habitants, quel langage adopter ? Les participants constatent que cet effort de formation est à faire du côté des techniciens et des élus. *« Les techniciens doivent s'interroger également sur leur langage, ce sont toujours les habitants qui reçoivent l'injonction de se former comme si ils étaient sou-formés, les techniciens peuvent avoir ce besoin-là.»*

A ce sujet, Maxime Godefroy renvoie à l'expérience associative d'ATD quart-monde sur **la co-formation** . Un des leviers pourrait être de faire profiter à tout le monde de la même formation : élus-techniciens et habitants pour qu'ils apprennent les uns des autres.

Les professionnels constatent que l'arrivée des conseils citoyens bouscule une culture politique ancienne et qu'une posture empreinte de confiance et respect à l'égard de cette nouvelle instance participative est un présupposé.

« En tant qu'animateurs on doit se poser des questions sur la posture qu'on doit avoir, en ayant conscience du changement de culture que cela représente. »

Ils soulignent la nécessité pour l'institution d'aller encore davantage vers les habitants.

D'autres façons de faire

L'utilisation de méthodes participatives et conviviales pour animer les réunions différemment permet de faciliter les échanges et obtenir de meilleurs résultats. Les réunions peuvent revêtir un caractère ludique, moins impressionnant pour les conseillers citoyens néophytes, brisant le côté hiérarchique. Des modes d'animation plus conviviaux sont à tester : jouer sur la disposition de la salle, couper les micros...

Mais est-ce possible dans un comité de pilotage? Il est attendu un effort de langage au sein des comités de pilotages pour ne pas dédoubler les instances.

Les chefs de projet constatent que cela commence à cheminer du côté des élus et des services de l'Etat quant à ces manières de faire.

Un regard complémentaire

Les retours d'expérience mettent sur la voie de l'équilibre potentiel encore à atteindre entre la complémentarité de l'expertise technique, portée par les chefs de projet et de l'expertise d'usage incarnée par les conseils citoyens.

Témoignage : *Cécile Dehalu Chef de projet politique de la ville de Roubaix*

«Récemment s'est tenue une réunion inter conseils citoyens avec les conseillers citoyens volontaires pour réfléchir à comment organiser leur participation à la programmation du contrat de ville 2018. L'an dernier, 18% de la programmation leur a été soumis. Comment leur faire part du contenu des dossiers sans passer trois semaines en réunion ? On a eu 25 personnes qui se posent la question de savoir si ils sont légitimes pour regarder les budgets ...mais ça c'est notre affaire de techniciens, ils ne doivent pas devenir des techniciens bis, ce qu'on leur demande c'est d'avoir un regard complémentaire sur les dossiers beaucoup plus lié au territoire vécu, aux bénéficiaires des actions.»

POUR ALLER PLUS LOIN...

→ *Observations issues de la journée d'échanges organisées le 10/06/2016 par la coordination nationale pas sans Nous et l'Institut de la concertation*

Les leviers

La formation « en interne » : la formation des conseillers citoyens peut être assurée entre membres d'un même conseil citoyen. Le collège « associations et acteurs locaux », constitué d'associations locales compétentes dans leur domaine, peut organiser des temps de formation pour partager ces compétences. Entre membres du conseil citoyen il peut être opportun de faire le tour des compétences de chacun.

Le temps comme allié : on peut estimer que les conseils citoyens gagneront en indépendance avec le temps, qu'il n'en soit pas encore question à ce stade n'est pas forcément un sujet.

La formation professionnelle : elle regroupe deux types de formation, d'une part la formation à caractère technique qui peut être nécessaire pour appréhender la politique de la ville (fonctionnement du contrat de ville, projet de renouvellement urbain...) et d'autre part la formation aux savoir-faire et savoir-être relatifs à l'autonomie (prise de parole en public, animation de réunion...).

→ Questionnements : pour prolonger les échanges

- Les formations concernant majoritairement les questions techniques (contrat de ville, compétences des collectivités..), cela ne risque-t-il pas de réduire la politique de la ville à des procédures ?
- Quels retours des conseils citoyens sur les formations suivies et quelles suites données à cela ?
- Comment résoudre le « tiraillement » entre le besoin d'accompagnement des conseils citoyens entre autre par les référents Politique de la ville et la nécessité d'autonomiser les conseils citoyens, de ne pas les rendre « dépendants » des collectivités ?
- L'autonomie des conseils citoyens concurrence-t-elle la posture ou le rôle du chef de projet politique de la ville ; ce dernier peut-il se sentir dépossédé ou au contraire dans une saine émulation ?
- Quels besoins effectifs identifiés en matière de formation des conseillers citoyens ?
- La question de la formation des conseillers citoyens pose bien la question de ce qui est attendu de ces derniers : trancher sur la question de leur rôle pour parvenir à délimiter les besoins de formation.

3. PARTICIPATION DES CONSEILS CITOYENS AUX INSTANCES ET A LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE

Dans la majorité des cas les conseils citoyens n'ont pas participé à l'élaboration des contrats de ville car pas encore en place au moment de l'élaboration des contrats de ville entre les différents signataires. Prendre le train en route

a des conséquences. La veille médiatique et les témoignages des parties prenantes montrent que très peu de conseillers citoyens participent réellement au sein des instances de pilotage, ce qui limite leur place dans la co-construction, le suivi et l'évaluation du contrat de ville.

Ce que dit le cadre de référence :

Il stipule que les conseils citoyens peuvent représenter jusqu'au tiers des membres du comité de pilotage.

Objets de co-construction : des sujets plus porteurs que d'autres

Il faut un peu de temps pour que la nature des objets de travail préhensibles par les conseillers citoyens évolue vers des objets davantage politiques comme les problématiques de réaménagement ou les échanges avec le bailleur, au-delà d'une entrée sur des actions immédiatement centrées sur la convivialité ; toutefois deux thématiques semblent émerger prioritairement en termes de co-construction ou d'association à la réflexion.

- Renouveau urbain : un objet concret

Sur plusieurs territoires, le renouvellement urbain est une porte d'entrée pour l'association de ces nouvelles instances participatives au contrat de ville.

Témoignage : Rémi Bartkowiak Chargé de mission cohésion sociale CAVM

« Dans les comités de pilotage : on trouve une vitesse de croisière avec la rénovation urbaine, c'est du concret. Les chefs de projet prennent le temps sur le quartier avec eux, ils peuvent s'exprimer lors du comité de pilotage et ensuite debrieffer à chaud : on s'attache à être à leurs côtés pour faire une traduction simultanée pour les projets d'intérêt communautaire. Sur les autres strates du contrat de ville c'est le flou total avec les actions, idem quand on parle de prévention. Du coup on envisage de sélectionner un ou deux axes prioritaires ou une série d'actions concrètes. Pour le moment on a fait une présentation de quelques actions phares par thématiques ; sinon on va en perdre un certain nombre. Avant le comité de pilotage on va chez eux quand on est invité ; on a pris du temps pour que les conseils citoyens viennent à l'agglomération après être allés les voir pour leur présenter cette institution de manière ludique (photolangage...) et ensuite on les a invités physiquement. Aujourd'hui on les sollicite beaucoup : temps de préparation du comité de pilotage les soirs ou samedis matins, par contre les comités de pilotage sont sur des heures classiques de bureau. Il faudrait leur obtenir un défraiement. Certains posent une demi-journée de congé pour assister au comité de pilotage.

Les comités techniques : est-ce la bonne place pour eux, cela a-t-il un intérêt?»

- Une appétence pour le développement économique

Retour d'expérience : Claudine Felez Animatrice concertation publique et suivi des conseils citoyens MEL

A la MEL, le service de la vie économique est en train d'écrire avec les conseils citoyens la feuille de route du contrat de ville sur le développement économique. Les conseillers citoyens sont associés via des ateliers thématiques avec les partenaires institutionnels et économiques et ont été invités à cette fin. Les ateliers ayant lieu en journée, peu d'entre eux ont pu se mobiliser. Toutefois, un conseiller citoyen est tout de même venu à un atelier avec les partenaires économiques : ces derniers étaient contents d'avoir cette vision très concrète.

Un atelier spécifique pour les conseils citoyens a par conséquent été organisé.

Associer les conseils citoyens à l'échelle métropolitaine est une expérience inédite, et «on espère que cela fera boule de neige pour les associer à d'autres aspects du contrat de ville».

A **Roubaix**, la question économique ainsi que l'accès à l'emploi intéressent particulièrement les conseils citoyens également.

- Programmation du contrat de ville

A **Méricourt**, les conseils citoyens donnent leur avis dans le cadre de la programmation : rien d'inédit si ce n'est qu'à présent cela fait l'objet d'une formalisation. En vue de la prochaine programmation de projets (15 à 20 dossiers) un temps d'échanges pour des ajustements est prévu : les porteurs de projets discussion seront rencontrés pour « coller aux aspirations des habitants ».

A **Méru**, le contrat de ville a été signé le 15 juillet 2015. Il a fait l'objet d'une co-construction avec le conseil citoyen alors constitué en collectif depuis 2014. Des ateliers par piliers du contrat de ville ont été organisés.

A **Arras**, le conseil citoyen étudie la programmation à l'échelle du QPV qui le concerne. A l'échelle de l'agglomération, la programmation est abordée, à leur demande, sur des axes structurants comme le développement économique.

Hétérogénéité

Sur certains territoires, plusieurs conseils citoyens existent mais vivent de manière différente, traduisant bien que « *c'est une aventure humaine avant toute chose* ». Certains sont davantage dans une culture vindicative que d'autres.

A **Valencienne Métropole**, l'hétérogénéité des conseils citoyens est également un fait avéré. Certains n'ont pas attendu pour se constituer rapidement il y a deux ans, ainsi trois communes étaient très en avance, ce qui crée le grand écart avec les autres communes.

C'est du boulot

Au même titre que nombre de territoires, **la Communauté Urbaine d'Arras** constate que le travail qui doit être mené en amont par les chefs de projet compte tenu du volume de dossiers (130) semble abyssal.

Retour d'expérience par Céline Montreuil, Responsable cohésion sociale Communauté Urbaine d'Arras
« *Le temps que cela prend d'accompagner ces conseils citoyens pour qu'ils soient au cœur des instances... cela demande beaucoup de préparation. Les élus craignent le devenir de ces collectifs qui ne sont ni soutenus par l'Etat en termes de formation alors que cela était annoncé comme un préalable important et sur le manque de moyens. Nous on a 5 QPV, 5 conseils citoyens, 3 sur la ville d'Arras où il n'y a pas de volonté particulière des habitants de se constituer en association, un à Achicourt adossé au conseil de quartier et du coup il bénéficie d'une certaine logistique juridique pour déposer des demandes et mener des actions en lien avec le comité de quartier, le dernier : quartier intercommunal de St Laurent-Saint Nicolas s'est constitué en association récemment et est dans le faire (pieds d'immeubles, référents sur le quartier, au fait du PRU). Achicourt n'ayant pas de PRU si ils veulent prendre leur place dans le contrat de ville c'est compliqué.*

Sur les cinq, un a émergé à la programmation car il est constitué en association et a pu bénéficier de l'aide au démarrage. Les élus nous ont demandé à réfléchir à ce que tous les conseils citoyens puissent bénéficier de cette aide au démarrage.

Q : Comment travaillez-vous ces 130 dossiers en amont avec les conseils citoyens?

On s'attèle à travailler avec eux les dossiers qui ne concernent que leur territoire, pour ce qui est à l'échelle communautaire on retient les dossiers les plus importants ; en tout on est sur environ 40 dossiers complètement étudiés.

Une fois travaillés les dossiers du territoire on passe aux dossiers du développement économique qui rayonne plus large et ce à leur demande car il ont vu que les montants étaient énormes. »

Cet accompagnement passe également par des tâches très concrètes pour lesquelles les chefs de projet manifestent un souci d'organisation pour plus de mobilisation des conseillers citoyens et moins de caractère chronophage dans leur mission.

« *Par quels canaux mobilisez-vous les conseillers citoyens?* ». A cette sollicitation de l'un des participants, le groupe a répondu :

- Par mails et par courriers pour ceux qui n'ont pas de mail
- Par un travail de relance (phoning)
- En élaborant une base de données avec des modalités de contact efficaces selon les référents

- En précisant les modalités de contacts dans le règlement intérieur
- En créant une adresse mail spécifique au conseil citoyen
- En disposant de référents au sein du conseil citoyen
- En évitant de ne solliciter que le président
- En passant un coup de fil avant toute rencontre pour confirmer la présence
- En adoptant le bon timing : pas trop longtemps en avance pour les conseillers citoyens et au contraire suffisamment à l'avance pour les acteurs locaux

POUR ALLER PLUS LOIN...

→ *Observations issues de la journée d'échanges organisées le 10/06/2016 par la coordination nationale pas sans Nous et l'Institut de la concertation*

Les freins :

Non-représentation ou isolement : les conseillers représentant le conseil citoyen sont très peu nombreux au sein des comités de pilotage. Et quand bien même ils se retrouvent face à 30, 40 voire davantage de responsables politiques et institutionnels : préfets, maires, bailleurs, professionnels des collectivités locales...

La nature même de ces comités de pilotage : ce sont parfois des chambres d'enregistrement où les sujets à l'ordre du jour s'enchaînent et sont discutés sous un angle technique au cours desquels les participants ne prennent pas la parole, les responsables hiérarchiques s'étant déjà exprimés par ailleurs.

Dilution du sens collectif : l'angle technique du comité de pilotage ne donne que peu de prise aux conseils citoyens pour revenir sur le sens collectif à savoir l'amélioration de la vie des habitants dans les quartiers.

Effet pervers : ce fonctionnement ne favorisant pas l'expression des conseils citoyens peut même se traduire par une « autocensure » de leur part renforçant une absence de participations dans ces réunions.

Inégalité de statut : les conseillers citoyens sont les seuls membres des instances de pilotage à être bénévoles, si les réunions se tiennent en journée il peut y avoir des incompatibilités avec leur temps libre.

Jargon technique

Les leviers :

Autres instances : participer à d'autres instances de pilotage du contrat de ville comme le comité technique et le comité de programmation : les débats peuvent y être plus animés et donc plus favorables à une parole citoyenne.

Du temps : il faut un peu de temps pour que la nature des objets de travail préhensibles par les conseillers citoyens évolue vers des objets davantage politiques.

→ *Questionnements : pour prolonger les échanges*

- Quel rôle attend-on de ces conseils citoyens ?
- Que faire faire aux conseils citoyens en termes de participation aux instances, comment leur trouver une place légitime en articulation avec d'autres dispositifs ?
- Y-a-t-il une tension entre la participation des conseils citoyens aux instances attendue par les territoires et le souhait des conseils citoyens de porter des actions sur le terrain ?
- Comment articuler les instances et les temps technique (nécessaires à la gestion des dispositifs / crédits) et politiques (porteurs de sens et de visibilité de l'action publique menée) ?
- Faire évoluer les instances : un comité de pilotage doit-il être « techno » ? Comment revenir à des sujets plus « politiques », portant sur le sens (du projet de territoire, de l'engagement collectif porté dans le contrat de ville...) sur lesquels les citoyens pourront exprimer leur avis ?
- Comment les aider à préparer ces prises de parole et avis ?

ET DEMAIN ?

Un risque d'essoufflement

Certains des participants se sentent démunis car ayant l'impression que la commune porte un dispositif qui a été initié par l'Etat. Il y a, à présent, un besoin de conforter certaines choses ; sinon ce dispositif va disparaître ou se transformer en quelque chose de différent. Dans certains conseils citoyens, nombre de démissions ont été constatées sans renouvellement.

Co-construire

C'est bien dans ce sens-là que les pistes doivent être explorées. Ainsi la **Communauté d'agglomération du Boulonnais** témoigne du fait que les élus et les conseillers citoyens ont construit une position commune en amont du comité de pilotage. Participant dans la même position, les conseils citoyens et le maire ont accueilli ensemble le sous-préfet ville lors de sa visite sur le territoire.

Récolter la parole pour nourrir la politique de la ville

Quand bien même l'accompagnement des conseils citoyens et leur place dans la co-construction, le suivi et l'évaluation du contrat de ville sont sources de questionnements et parfois de doutes pour les techniciens, la conscience d'avoir, par ce biais, accès à une parole précieuse est forte.

Comment récolter cette parole et nourrir de cette matière les politiques publiques et plus particulièrement la politique de la ville ?

L'enjeu est d'imaginer collectivement la transmission de cette parole aux institutions. Est-ce au chef de projet de faire valider et rédiger une forme d'avis qui formalise cette parole pour présentation aux instances, ou est-ce à un tiers neutre de le faire puisque le chef de projet est porteur de la parole de ses élus ?

L'ensemble de l'institution peut également « aller vers » et se mettre à l'écoute. Il existe déjà une matière recueillie et formalisée sur laquelle s'appuyer comme les diagnostics en marchant.



Vous aussi participez !

- Vous avez participé à cette rencontre et souhaitez apporter un complément d'informations ou de témoignages ?
- Vous n'avez pas participé mais souhaitez plus de détails sur un retour d'expérience ou faire profiter de votre témoignage sur cette thématique ?

Contactez l'IREV : Marieke Barraud : m.barraud@irev.fr / 03.20.25.61.55

